

**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER
SECTION NATIONALE DES OFFICIERS DE PORT ET OFFICIERS DE PORT ADJOINTS**

**Fédération Nationale de
L'Équipement et de
l'Environnement**



**Adhérent à l'Union Fédérale des
Syndicats de l'Etat**

Le Havre, le 26 juin 2024

Objet : Déclaration liminaire Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)
Second volet de la réforme statutaire des Officiers de port (OP) et Officiers de port adjoints (OPa).

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les membres du CSAM,

Nous saluons les efforts entrepris ces derniers mois en matière de recrutement, de valorisation du métier d'officier de port, ainsi que les campagnes de communication qui les ont accompagnés.

Cependant, nous tenons à rappeler que la profession s'est fortement mobilisée pour que cette réforme soit menée de manière cohérente et équitable. Pour mémoire, la CGT, associée à une intersyndicale solide, souhaitait qu'elle soit conduite en une seule phase. Sans l'implication constante de tous les acteurs, l'agenda social n'aurait tout simplement pas pu être respecté. Il est inacceptable qu'il ait fallu attendre plus d'un an pour arriver à ce « second volet », un retard qui impacte directement les agents, contraints de patienter encore pour voir leurs perspectives d'avancement et d'évolution indiciaire enfin se concrétiser.

Par ailleurs, notre organisation syndicale déplore le fiasco du cycle de mobilité de printemps, entaché par une grande confusion autour de l'attribution des postes aux lauréats des concours internes et externes. De tels dysfonctionnements sont particulièrement démobilisateurs et nuisent gravement à l'attractivité de notre métier, pourtant présentée comme une priorité. Nous serons particulièrement attentifs à la publication prochaine des arrêtés fixant les taux de promotion (pro/pro). Ceux-ci doivent impérativement être rééquilibrés entre les différents grades, à l'image de ce qui se pratique dans d'autres corps de notre administration.

À titre d'exemple, le taux de répartition dans le grade de capitaine de 1re classe (2e niveau de grade en catégorie A) demeure inférieur à 25 %, contre plus de 60 % pour le premier niveau de grade. Il est temps de mettre en œuvre un véritable plan de requalification, afin de corriger ces inégalités et de garantir une attractivité à la hauteur de la technicité croissante de nos missions.

Pierre de Chabaneix

Secrétaire Général de la Section Nationale des Officiers de Port et Officiers de port adjoints
Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer **CGT**

snop.snpscgt@gmail.com

06 59 80 22 47